

Contre l'omerta de la justice et de la mairie (voir au verso)



Du bruit et de la fureur !

Le 14 mai 2013 à 19h, salle Dewailly

L'association Fakir lance sa maison d'édition.
L'occasion de faire une fête, **le mardi 14 mai prochain à 19 heures à la salle Dewailly.**
Avec un débat autour de l'affaire de la Citadelle.
En compagnie des fanfares brésiliennes Balaïo et Maracajo. Avec un bout à grailer.
Avec le meilleur punch de Picardie.
Avec des petits films.

Organisé par
JAKIR

**Entrée libre
et gratuite**

**Mort à la Citadelle d'Amiens :
Hector est mort**

Le 22 février 2002, Hector Loubota mourait écrasé par 600 kilos de pierres sur un « chantier d'insertion modèle » à la citadelle d'Amiens. Comme l'a prouvé l'enquête, aucune précaution n'avait été prise par la municipalité de l'époque.

Cet accident mortel s'est doublé d'une injustice : le parquet, les élus, voire les avocats, tous ont œuvré, sciemment ou non, pour que l'affaire soit enterrée (voir toutes les explications au dos).

L'ancien maire d'Amiens Gilles de Robien sera finalement poursuivi pour « homicide involontaire » devant le tribunal correctionnel d'Amiens (le mardi 25 juin à 9 h 30).



L'association Fakir a donc invité la famille Loubota et leur avocat à s'exprimer - quand les visites guidées à la citadelle, les articles dans le journal municipal ou le Courrier picard passent cette tragédie près de chez nous sous silence.

En présence de François Ruffin, auteur de l'enquête.

**Contre la dette,
Vive la banqueroute !**

La dette est à payer. L'austérité, nécessaire. Les réformes, impératives. Cette petite musique, nous la connaissons par cœur. Il suffit de regarder dans notre propre histoire, pourtant, pour découvrir que des alternatives existent. Que les dirigeants de la France, de Philippe le Bel au général de Gaulle, ont, au fil des siècles, recouru à d'autres choix que la rigueur : l'impôt, la dévaluation, l'inflation, et surtout la banqueroute.

Nous raconterons ainsi comment ces rois, ces ministres, furent plus radicaux dans leurs actes que ne le sont aujourd'hui ATTAC ou Jean-Luc Mélenchon dans leurs discours.



En présence de Thomas Dupeux, Arnaud Théry, Florent et Yannick Martell, Antoine Dumini et François Ruffin, co-auteurs de cet ouvrage.

Mort à la citadelle

Après l'accident, l'injustice

Le contexte

Le vendredi 22 février 2002, Hector Loubota, un jeune homme (19 ans) d'origine congolaise, travaille en contrat d'insertion à la Citadelle. Grimpé sur un échafaudage, il s'applique à des travaux de maçonnerie par temps de pluie. D'un coup, un pan de mur s'effondre, et il meurt écrasé sous 600 kilos de pierres.

L'enquête

Dans le dossier d'instruction, l'expert Saissi rend un rapport accablant : le chantier a été lancé sans « aucune analyse des terrains », sans « étude préalable du bâti », sans « aucun suivi régulier », sans même « le nom d'une personne chargée de la sécurité » ! Il mentionne ainsi « l'absence d'étaiements » : la Ville n'a planté aucun piquet pour soutenir le mur initial - qui ne tenait que grâce « à la terre et aux racines ». Des erreurs d'autant plus coupables que, dans les années 70, « cet ouvrage s'était déjà en partie effondré ». Il aurait fallu, avant de démarrer l'entreprise, estimer l'expert, « procéder à des sondages, relever les fissurations, vérifier la stabilité du sol. » Aucun permis de démolir, ni de construire, n'avait d'ailleurs été déposé...

L'attente

« Je fais confiance à la justice de ce pays », avait commencé par dire Monsieur Bernard Loubota, le père de la victime. Mais au printemps 2007, après cinq années d'attente, il commence à trouver le temps long : c'est qu'étrangement, les juges d'instruction se refilent le dossier - puis l'oublient.

Lui écrit donc au procureur Beau, qui le reçoit dans son bureau : le magistrat lui garantit que l'affaire sera menée jusqu'à son terme. P r u d e m e n t , patiemment, le tribunal d'Amiens attend néanmoins que Gilles de Robien ne soit plus ni ministre, ni maire, ni député. Puis on met en examen un vague directeur de service, un inconnu, un « Monsieur Morelle ».

L'entourloupe

Monsieur Loubota ne réclame pas la tête du maire, ni de personne. Si la Justice estime que c'est de la faute à Morelle, alors, va pour Morelle...

Mais voilà que, à l'audience, l'avocat dudit Morelle sort une carte maîtresse. Une lettre - où, en 2000, avant de démarrer les travaux, l'architecte des Bâtiments de France

recommande une expertise. Une lettre que Gilles de Robien a annotée, à l'intention de son adjoint Bernard Nemitz : « Bernard, ne pas signer sans m'en parler. Je ne suis pas certain qu'on ait besoin de l'architecte des bâtiments de France. »

La preuve est fournie : le député-maire, directement, a refusé une mesure de prévention. Une solution « écartée au niveau politique », comme l'invoque Monsieur Morelle. « C'est une cause exonératoire de responsabilité », plaide son défenseur.

La relaxe

À son tour, la substitut du procureur se lève. Elle ne dénonce pas le stratagème. Au contraire, elle assène : « Peut-être que nous n'avons pas mis en examen la bonne personne. Peut-être que nous aurions dû poursuivre le directeur général des services ou le maire d'Amiens. » Et du coup, elle ne requiert aucune peine contre le prévenu. Le 1er juillet 2009, le tribunal relaxe le lampiste.

Après sept années de réflexion, les magistrats se sont donc « trompés ». Alors que la responsabilité du maître d'œuvre est manifeste dans ce décès,



et qu'elle est reconnue par tous, miracle néanmoins : personne n'est coupable.

Les avocats

Monsieur Loubota avait choisi, en première instance, une avocate amiénoise. C'est un tort : vivant sur place, elle était plus sensible aux pressions. Qui n'ont pas manqué : « C'est un dossier politique », lâche-t-elle. « Jamais, jamais je n'ai mis en cause Gilles de Robien directement.

-Mais vous auriez dû, apparemment !

-Écoutez. Alors que je n'ai jamais prononcé son nom, alors que ce n'était pas du tout dans mon intention, je me suis fait convoquer par mon bâtonnier : « J'espère que vous ne comptez pas créer des ennuis à Monsieur de Robien », m'a-t-il prévenu. »

Depuis, Monsieur Loubota a recouru à un avocat parisien, moins gêné par le microcosme amiénois.

L'opinion

Tant qu'on laissera les magistrats locaux et les notables locaux régler cette affaire entre eux, l'injustice

s'épanouira - au détriment d'une famille qui n'a aucun réseau. Seule lumière : que l'opinion publique s'en mêle. Que la presse s'y intéresse. Que les associations citoyennes appellent à une certaine vigilance sur ce dossier. Que les Amiénois assistent aux débats, remplissant la salle d'audience le jour du procès.

Que faire ?

Venir le mardi 14 mai à 19 heures à la salle Dewailly pour vous informer.

*

Réclamer - via notre pétition - que la mairie fasse au moins un geste à l'égard de la famille Loubota : la pose d'une plaque à la citadelle.

*

Assister au procès qui se déroulera le mardi 25 juin à 9 heures 30 au tribunal correctionnel afin que, au moins, la famille ne soit plus traitée par le mépris.